

33 boulevard Ney - B.P. 50005
54702 PONT A MOUSSON CEDEX

BPALC de PONT A MOUSSON - IBAN :
FR76 1470 7000 2802 8211 0810 353
BICS : CCBPFRPPMTZ

SIRET 418 408 027 00021

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR55418408027

S.E.L.A.R.L. JUSTITIA

Société titulaire d'un office
de Commissaire de Justice

Marc PIERRE & Romain SANCESARIO



☎ : 03.83.81.00.91

✉ : contact@huissiers-pam.com

Site Internet : www.justitia54.com

Le règlement des honoraires par carte bancaire
ou par chèques est accepté.

Vente du Mercredi 28 Septembre 2022 à 09:30

MATERIEL GARAGE

LJ SARL GARAGE VIRBEL

ENSEIGNE "AXIAL"

35 RUE MARCEL BROT

54000 NANCY

FRAIS JUDICIAIRE 14.28%TTC

Exposition publique

le Mercredi 28 Septembre 2022 de 09h00 à 09h30

Lot No**Description**

- 1 Peugeot 306 Break immatriculé 9251 YS 54, 1ère mise en circulation le 23/04/2001, type mine MPE5204D6710, n° de série VF37ERHYF33264343, 5cv diesel, environ 550000km. vendu pour pièces

50 € *



- 2 Ford Fiesta immatriculé CB-072-BT le compteur indiquant 89 000km compteur à 5 chiffres. Pas de carte grise - vendue pour pièces,

50 € *



- 3 Citroën Saxo Exclusive immatriculé FN-613-MM accidenté latéral droit, date de 1ère immatriculation: 30/04/1999, type mine : S1HDZF, n° de série : VF7S1HDZF56877574, essence, 5cv. Vendu pour pièces.

50 € *



- 4 Fiat Punto immatriculé CH-230-TE, moteur cassé. Pas de carte grise, vendu pour pièces.

50 € *



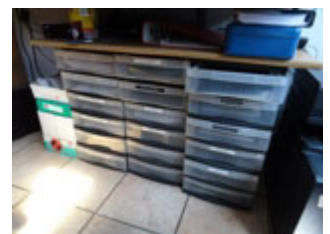
- 5 Ford Ka immatriculé BV-746-DD, date de 1ère immatriculation : 07/09/1999, type mine : RBTJ4K14E11, n° de série : WF0B00WPRBWA42434, essence, 5cv. Vendu pour pièces

50 € *



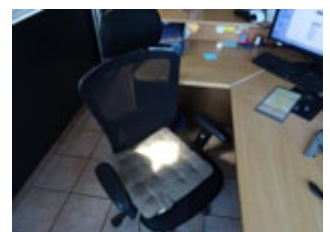
- 6 1 ensemble de 3 casiers plastiques 6 tiroirs + 1 casier plastique 12 tiroirs + 1 casier plastique 8 tiroirs


15 € *




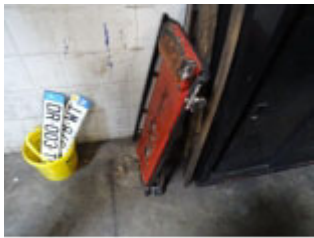

- 7 1 fauteuil de bureau tissu et toile noire

10 € *



Lot No	Description		
8	1 PC Lenovo écran TFT Lenovo	30 € *	
9	1 petite étagère d'angle 3 plateaux verre blanc + 1 ventilateur Proline	5 € *	
10	1 meuble 10 clapets d'aspect ancien Someta	30 € *	
11	1 petit bureau dessus vert fumé noir structure métal gris avec 3 fauteuils assises velour noir	15 € *	
12	4 fauteuils assise skaï noir piètement bois formant un angle + 1 table piètement bois démonté	20 € *	
13	1 bureau stratifié foncé rectangulaire avec 4 chaises visiteurs tissu noir + 1 armoire basse 2 portes	15 € *	
14	1 armoire de bureau à une porte	10 € *	

Lot No	Description		
15	1 ordinateur portable HP Probook processeur core i5	80 € *	
16	1 bungalow à usage de bureau de 5x2m	800 € *	
17	1 armoire métallique noire 2 portes coulissantes équipée d'un miroir de surveillance	50 € *	
18	1 dérouleur de papier de protection	5 € *	
19	1 support pare-brise Facom	20 € *	
20	2 armoires métalliques basses contenant un petit lot de filtres et pièces détachées de véhicules en faible quantité + 1 grande armoire métallique 2 portes battantes contenant également un petit lot de pièces détachées.	60 € *	
21	1 machine pour injection de produits de nettoyage Bardal pour diesel et essence	15 € *	

Lot No	Description		
22	1 petite trousse à outils tissu Bahco	10 € *	
23	1 ponceuse orbitale pneumatique Catalfer 4166	10 € *	
24	1 machine de chargement de climatisation marqué TT + 1 lampe de détection de fuite de gaz de clim sans marque apparente avec ses lunettes	160 € *	
25	1 règloscope de marque Tecnocolor	20 € *	
26	2 extincteurs 6kg poudre ABC	10 € *	
27	2 armoires métalliques hauteur 1.70m dépourvues de fond contenant un petit stock d'huile et fluide pour certains entamés.	20 € *	
28	1 roulettes de garagiste	10 € *	
29	1 contrôleur de géométrie équipé laser avec PC Optiplex 330 Actia Muller avec écran TFT LG et accessoires installés sur un des ponts.	250 € *	

Lot No**Description**

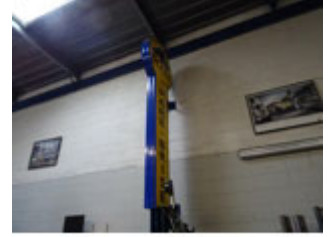
30 1 pont 4 colonnes Nussbaum 4.35H capacité 3.5t n°286228 de 2008.

700 € *



31 1 grande enseigne A PLUS GLACE

10 € *



32 1 armoire métallique hauteur 1.70m dépourvue de fond

5 € *



33 1 ordinateur portable HP avec module Actia Muller XS pour contrôle véhicule

120 € *



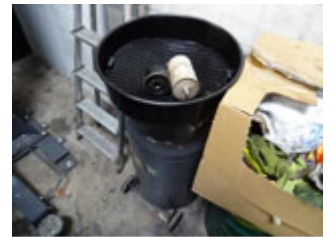
34 1 brumisateur pour désinfection du véhicule

10 € *



35 1 récupérateur d'huile Luro

30 € *



36 1 escabeau alu 5 marches

5 € *



Lot No**Description**

37 1 pont Fog Automotive 2 colonnes Azur 42CH capacité 4.2 t de 2021 n° EETP2102457P

600 € *



38 1 flexible air comprimé fixé en poutrelle haute

30 € *



39 1 armoire métallique contenant un petit lot de visserie

20 € *



40 1 établi structure métal plateau bois avec 2 caissons + 1 étau + 1 touret à meuler Rondi 150 + 1 panneau avec outillage à main comprenant clés + tournevis + pinces + perceuse à air comprimé + pistolet à air comprimé + 1 ponceuse orbitale à air comprimé

60 € *



41 1 boulonneuse à choc Berner avec 3 batteries et 1 chargeur

40 € *



42 3 chandelles






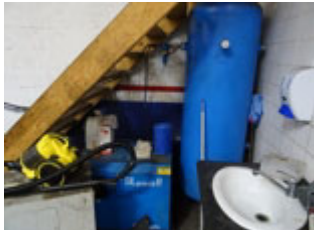
15 € *



43 1 cric roulant sans marque apparente

30 € *



Lot No	Description		
44	1 servante d'atelier avec outillage à main	120 € *	
45	2 armoires métalliques suspendues avec étagère centrale	20 € *	
46	1 chargeur de batterie Bathium 7.12 de 15 à 130 ampères de marque Gys	20 € *	
47	1 kit pare-brise	15 € *	
48	1 nettoyeur haute pression à eau chaude Karcher HDS 895M Eco	200 € *	
49	4 caissons métalliques contenant un petit lot de matériel et outillage avec outillage spécifique : repousse piston Facom + 1 petite boîte avec clés à cliquet Wurth + 2 autres caisses Berner incomplètes.	60 € *	
50	1 compresseur Compair Silpack Air 5.5 chevaux équipé avec cuve Siap 500l totalisant 1919 heures.	300 € *	

Lot No	Description		
51	1 pince lève-fûts	10 € *	
52	1 aspirateur sans sac Karcher	10 € *	
53	1 petite servante métal gris	5 € *	
54	1 vélo électrique Between Original 700	200 € *	
55	1 lot de 6 fûts d'huile entamés + 1 fût de liquide de refroidissement quasiment vide équipé avec pompe manuelle.	30 € *	
56	1 cuve pour huile de vidange	20 € *	
57	24 pneus d'occasion + 2 pneus Michelin d'occasion équipés avec jantes	30 € *	

Lot No**Description**

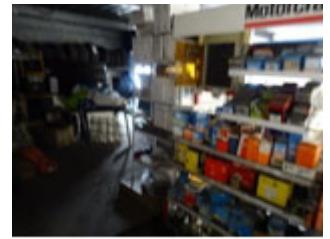
- 58** 5 caisses bois contenant un petit lot de pièces détachées en faible quantités avec 6 batteries dont seulement 2 sont neuves.
80 € *
- 59** 1 équilibreuse Muller Bem 3608
200 € *
- 60** 1 démonte-pneu Sicce modèle S300
200 € *
- 61** 1 armoire métallique haute 2 portes coulissantes
40 € *
- 62** 1 coffret de cloches à filtres à huile
15 € *
- 63** 1 rack à pneus sur roulettes
5 € *
- 64** 1 clé dynamométrique Berner + 1 clé à choc dont la marque est effacée + 1 manomètre de gonflage
30 € *



Lot No**Description**

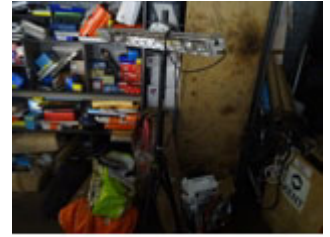
65 1 petit stock de pièces détachées avec un stock de pneus neufs / anciens. Le stock à une valeur d'environ 3000 euros.

300 € *



66 1 rampe de chauffage + 1 chauffage Trotec TDF75 en panne + 1 chauffage Stanley 2.3 kw + 1 chauffage colonne EWT

30 € *



67 Renault Clio EE-400-AM qui totalise 237 563 km, compteur erroné (a été descendu), date de 1ère immatriculation : 11/12/2006, type mine : BR1H06, n° de série : VF1BR1H0637011281, diesel, 6cv. Véhicule vendu pour pièces.

200 € *



68 Peugeot 207 EA-692-TJ, date de 1ère immatriculation : 19/09/2007, type mine : WC8FSC, n° de série : VF3WC8FSC34011844, essence, 6cv, 122 336km.

400 € *



69 Camion de dépannage Ford Transit DA-144-BA, date de 1ère immatriculation : 10/11/2008, n° de série : WF0FXXTTFF7J74542, diesel, 7cv, 155480km équipé treuil latéral et plateau basculant de charge utile 1.4 tonnes.

4 000 € *



70 1 Renault Master 20m³ immatriculé CD-363-KB, date de 1ère immatriculation : 27/02/2006, type mine : UDCSK6, n° de série : VF1UDCSK635194651, diesel, 10cv.

4 000 € *



Conditions de vente

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avèrera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque. Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 % T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 15.60% (13% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal. La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : Les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 7 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 8 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.